

# Extrait des délibérations

de la Commission permanente

**N°** CP-2022-10-14-1 **Séance du** lundi 14 novembre 2022

# AVENANT N° 4 À LA CONVENTION DE CONCESSION DE L'AIRE DE SERVICE DE L'A35 À BATTENHEIM

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

### PRESENTS:

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BUFFA Jean-Claude
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
KOBRYN Florian donne procuration à QUINTALLET Ludivine
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

## **ABSENTE:**

PFEIFFER Pascale

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 1411-1 et suivants et R 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la commande publique et en particulier sa troisième partie relative aux contrats de concession,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2022-7-14-3 du 8 juillet 2022,
- VU la délibération de la Commission Permanente de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2022-8-14-1 du 19 septembre 2022,
- VU la convention de concession de l'aire de service de Battenheim sur l'A35 du 8 juillet 1991 modifiée par avenants,
- VU l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux du 24 novembre 2021 concernant le renouvellement de l'actuelle concession sous la forme d'une délégation de service public,
- VU l'avis de la Commission de l'agglomération de Mulhouse du 24 octobre 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Abroge la délibération n°CP-2022-8-14-1 du 19 septembre 2022 ;
- Approuve le projet d'avenant n°4 à la convention de concession du 8 juillet 1991 relative à l'établissement et à l'exploitation de l'aire de station-service de Battenheim, en bordure de l'autoroute A35, joint en annexe à la présente délibération, portant prolongation de 18 mois de la durée de l'actuelle concession et actualisation de la dénomination des parties signataires;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer cet avenant n°4,
   à conclure avec la société Total Energies Marketing France.

LE PRESIDENT

Frédéric BIERRY